LES REP ET LE REEMPLOI

Échanges autour des filières REP et des Eco-Organismes en région Bourgogne-France-Comté

Visio du Jeudi 30 juin 2022

Association Régionale des Acteurs du Réemploi
Bourgogne-Franche-Comté

ARARBFC

PROGRAMME

De 9h30 à 12h30

- Tour de table
- I. Les REP et les Eco-organismes dans le réemploi
- II. Pratiques des adhérents en region BFC
- III. Actualités : les Nouvelles REP
- IV. Temps d'échanges : vos besoins, questionnements, réflexions…
- Pour aller plus loin

ARARBFC

Tour de table

- Votre **prénom** (et nom)
- Votre **structure** et **fonction**
- **Ce que vous savez des REP**
- Vos **besoins** et **attentes**

ARARBFC

Partie 1

LES REP ET LES ÉCO-ORGANISMES DANS LE RÉEMPLOI

Qu’est-ce qu’une filière de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) ?
Qu’est-ce qu’un Eco-organismes ? A quoi ça sert ?

Le principe

Principe « pollueur-payeur » inscrit dans la Charte de l'environnement :
« toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement »

Responsable de la **mise sur le marché** de certains produits

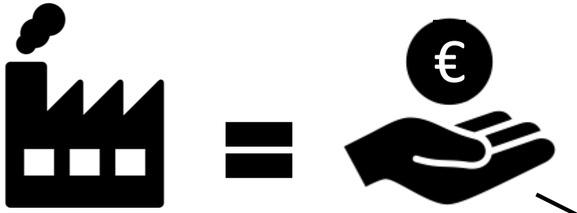

Responsables du **financement et de l'organisation de la gestion des déchets** issus de ces produits en fin de vie

La France est un pays précurseur

- Introduction du principe de REP dès 1975
- Création de la première REP en 1992 (filière des emballages ménagers)
- Un des pays européen avec le plus de filières REP
  - une vingtaine de filières nationales
  - des filières issues du droit européen
  - filières volontaires (adhésion des producteurs non obligatoire)

***Source** : Institut National de l'Economie Circulaire – « La REP, quésaco ? La responsabilité élargie du producteur et loi AGEC » (2021)*

Les objectifs

Soulager les collectivités territoriales des coûts qu'entrainent la gestion des déchets et transférer le financement du contribuable (impôts locaux) vers le consommateur, par le biais du paiement d'une **ECOCONTRIBUTION**

Internaliser dans le prix de vente du produit les coûts de gestion de celui-ci une fois usagée pour inciter les fabricants à **ECOCONCEVOIR** leurs produits (robustesse, réparabilité…)

***Source** : Institut National de l'Economie Circulaire – « La REP, quésaco ? La responsabilité élargie du producteur et loi AGEC » (2021)*

ARARBFC

Eco-organismes : sociétés privées à but non lucratif agréées par les pouvoirs publics pour gérer différentes familles de produits en fin de vie

Le fonctionnement

Le CONSOMMATEUR achète un produit avec une écocontribution ajoutée au prix de vente par le producteur

Les PRODUCTEURS ont ensuite 2 options :

Participer au financement de la filière concernée

Prendre en charge directement la gestion de leurs déchets de manière opérationnelle

REP

Cette responsabilité peut être assumée collectivement au travers d'un ECO-ORGANISME agréé par l'Etat

L'éco-organisme reverser la contribution de ses adhérents aux acteurs en charge des déchets

L'éco-organisme peut prendre directement en charge la gestion des déchets

Généralement, les COLLECTIVITES territoriales ou syndicats de traitement des déchets (ou parfois structures privées)

***Source** : Institut National de l'Economie Circulaire – « La REP, quésaco ? La responsabilité élargie du producteur et loi AGEC » (2021)*

Les différentes filières REP en France

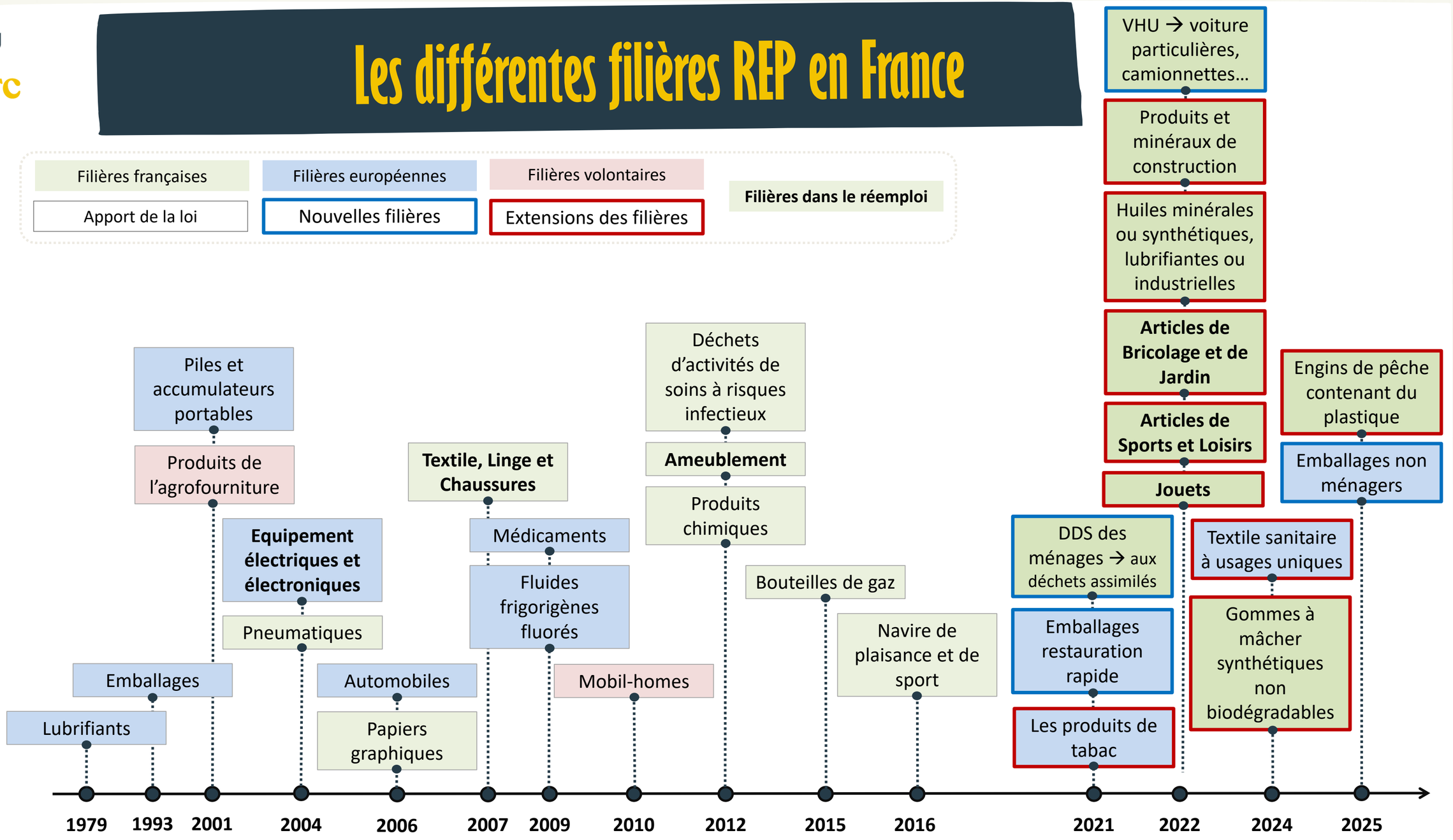

***Source** : Institut National de l'Economie Circulaire – « La REP, quésaco ? La responsabilité élargie du producteur et loi AGEC » (2021)*

Les filières REP et les Eco-organismes dans le réemploi

Filières déjà structurées

Filière REP	Statut	Eco-Organisme(s)		Catégories acceptées
Equipements Electriques et Electroniques (EEE)	Structurée (2006)	EcoLogic		• Cat. 1 - Equipements d'échange thermique • Cat. 2 - Ecrans, moniteurs • Cat. 4 - Gros équipements • Cat. 5 - Petits équipements • Cat. 6 - Petits équipements informatiques et appareils de télécommunication
		ecosystem		• Cat. 1 - Equipements d'échange thermique • Cat. 2 - Ecrans, moniteurs • Cat. 4 - Gros équipements • Cat. 5 - Petits équipements • Cat. 6 - Petits équipements informatiques et appareils de télécommunication • **Cat. 3 - Lampes**
Eléments d'Ameublement (DEA) Ménager	Structurée (2012)	écomobilier	Mobilier ménager	• Cat. 1 - Meubles de salon, séjour salle à manger • Cat. 2 - Meubles d'appoint • Cat. 3 - Meubles de chambre à coucher • Cat. 4 - Literie • Cat. 5 - Meubles de bureau (hors sièges) • Cat. 6 - Meubles de cuisine • Cat. 7 - Meubles de salle de bain • Cat. 8 - Meubles de jardin • Cat. 9 - Siège • Cat. 11 - Produits rembourrés d'assise et de couchage
Eléments d'Ameublement (DEA) Professionnels	Structurée (2012)	ValdeliA	Mobilier pro de collectivité	• Cat. 1 - Meubles de salon, séjour salle à manger • Cat. 2 - Meubles d'appoint • Cat. 3 - Meubles de chambre à coucher • Cat. 6 - Meubles de cuisine • Cat. 7 - Meubles de salle de bain • Cat. 8 - Meubles de jardin • Cat. 9 - Siège • Cat. 10 - Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité
			Mobilier pro de bureau	• Cat. 5 - Meubles de bureau (hors sièges) • Cat. 9 - Siège
			Mobilier pro technique / commercial / de collectivité	• Cat. 10 - Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité

***Source** : https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-des-filieres-responsabilite-elargie-des-producteurs*

Les filières REP et les Eco-organismes dans le réemploi

Pour plus d'informations sur les catégories : voir le document EXCEL

Filières en cours de structuration et potentielles

Filière REP	Statut	Eco-Organisme(s)	Catégories acceptées
Produits Textiles (TLC)	Structurée (2007) → Ressourceries/Recycleries : En cours de négociation (2022)	Re_fashion *(Ex Eco-TLC)*	• Vêtements • Linge de maison • Chaussures
Jouets	En cours de structuration (2022)	écomobilier	• Jouets • Jeux de plein air • Jeux de société • Jouets cadeau
Articles de Sport et de Loisirs (ASL)	En cours de structuration (2022)	EcoLogic	• Cycles et mobilités • Sports et loisirs nautiques • Sports de glisse (Montagne) • Loisirs extérieurs • Équitation • Sports de raquette • Sports de ballon • EPI / Protections • Sports fitness, musculation • Chasse & tir
Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)	En cours de structuration (2022)	EcoLogic	• Machines et appareils motorisés thermiques
		ECO DDS	• Outillages du peintre
		écomobilier	• Matériels de bricolage • Produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin
Textiles sanitaires à usage unique	Envisagée (2024)		• Serviettes, lingettes et couches
Aides techniques médicales	Possible		• Lits, fauteuils roulants, déambulateurs

***Source** : https://www.ecologie.gouv.fr/cadre-general-des-filieres-responsabilite-elargie-des-producteurs*

ARARBFC

Partie 2

PRATIQUES DES ADHÉRENTS EN RÉGION BFC

Objectif : une meilleure compréhension du territoire et des relations avec les éco-organismes

ARARBFC

Conventionnements des adhérents en région BFC

	Département	Ressourceries Recycleries	EcoLogic DEEE	ecosystem DEEE	écomobilier DEA ménager	Valdelia DEA pro
APIAS – La Fabricole	58				✓	
ACE	70	◉	✓		✓	
ADDSEA – La Recup@Besac	25					
ALCG	71 & 39	◉	✓		✓	✓
ASEM	58				✓	
EBE 58	58				✓	
ESP – Rien n'se perd	71	◉			✓	✓
Groupe SOLIF	71	◉	✓		✓	✓
La Bécane à Jules	21					
La Ressourcerie	25				✓	
La Ressourcerie 90	90	◉		✓	✓	✓
Le Pont – Ressourcerie Eco'Sol	71	◉		✓	✓	✓
PEP71	71	◉	*En cours*		✓	
Res'Urgence	70		✓		✓	✓
Saint-Vit Informatique	25			✓		
SDAT – Le Bric à Brac	21					
Tremplin	71		✓			
TRI	25	◉	✓		✓	✓

ARARBFC

Partie 3

ACTUALITÉS : LES NOUVELLES REP

Intervention de David ROMIEU

ARARBFC

Partie 4

TEMPS D'ÉCHANGES

Vos besoins, questionnements, réflexions…

ARARBFC

POUR ALLER PLUS LOIN …

→ Mise en place d'un **temps d'échanges mensuel d'une heure à partir de fin Juillet**

- Echanger sur les pratiques
- Partager les évolutions
- Se tenir informé
- Se questionner

PROCHAINE RENCONTRE : 28/07/22 de 9h30 à 10h30

MERCI

pour votre participation

Association Régionale des Acteurs du Réemploi
Bourgogne-Franche-Comté